L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 12 RUE DES CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI, 4 DÉCEMBRE.

A Quelque Chose Malheur est Bon.

La maladie épidémique, dont souffre en ce moment la race chevaline, a changé en grande partie l'aspect des rues de la Nouvelle-Orléans. Avant cette maladie, les chars de ville régnaient en maîtres souverains. Tous les piétons qui avaient à faire un certain nombre d'ilets calculaient leurs courses de manière à user le plus possible de ces omnibus qui peuvent pour très peu d'argent, vous transporter si loin et vous ramener au lieu même ou dans le voisinage du lieu où vous les avez pris. Le char de rue était devenu la providence de beaucoup de gens affairés, des collecteurs surtout qui ont tant de quartiers à visiter et dont les moments sont si précieux. On dit qu'une économie de temps est une économie d'argent. — Cela est généralement vrai, et dans ce sens il n'y a pas d'argent mieux employé que celui qu'on donne aux chars de ville qui réellement doublent et triplent les facilités du négoce par la promptitude avec laquelle ils font atteindre le but. Mais ces avantages ne sont pas seulement communs aux gens d'affaires : tout le monde profite de cette immense association de roulage dans l'intérieur de la cité, les uns pour faire des visites, les autres pour faire simplement une promenade, et quelle promenade à meilleur marché que celle qui ne coûte que cinq sous pour faire trois ou quatre milles et que dix sous pour en faire plus du double! En vérité les chars de ville sont la plus belle des inventions modernes, et les dames elles-mêmes doivent le reconnaître avec un sentiment de reconnaissance profonde pour l'inventeur de ces coulisses de fer sur lesquelles les véhicules roulent sans cahot, sans secousse et toujours d'une manière égale et uniforme, ne s'arrêtant jamais que pour prendre des passagers ou les laisser descendre quand ils sont arrivés à leur destination. Pour entrer dans ces chars on brave la foule; les dames sont toujours sûres d'y trouver des places, chaque cavalier s'empressant de leur céder la sienne, sans calcul et sans espoir même d'avoir un coup d'œil de gratitude. Non seulement chaque cavalier cède sa place à une dame, mais il se hâte encore de prendre son billet pour le donner au cocher, payer la course et remettre le change à la passagère.

La maladie des mulets a coupé court à tous ces avantages et à tous ces bons procédés. Il n'y a plus de chars dans la ville. Il faut aller à pied, le commis, le collecteur et la grande dame. Les banquettes, naguère désertes, sont fréquentées comme elles l'étaient avant l'invention du roulage à coulisse. Aussi, quel changement dans l'aspect des rues! quelle aubaine pour les magasins forains ou les magasins des faubourgs! Ces magasins, qui s'ouvraient sur des rues foulées seulement par des voitures de transport ou des carrosses de ville, reçoivent maintenant les regards curieux d'une foule ambulante qui s'arrête à chaque pas pour examiner des étalages de marchandises dont elle avait oublié l'existence. La rue du Canal n'a plus le monopole de la promenade et de la vente. Elle est trop éloignée des extrémités de la ville pour que les acheteurs qui viennent de là puissent faire tout le trajet à pied. Ils s'arrêtent forcément en route et font leurs emplettes dans leur voisinage. Les dames sont vite fatiguées de marcher, et plutôt que de revoir chez elles les mains vides, elles achètent là où elles se trouvent et n'en sont pas plus mal servies. On nous a cité des magasins qui, depuis trois ou quatre jours, font des recettes merveilleuses. Ils vendent leurs châles, leurs popelines, leurs soieries, leurs fourrures, leurs tapis, à des prix fort satisfaisants, et, en outre, ce qui vaut encore mieux, ils vendent beaucoup et écoulent en quelques heures des marchandises dont le poids est peut-être, pendant des années, fait craquer leurs étagères.

Qu'on dise après cela que la maladie des chevaux n'est pas bonne à quelque chose! Nous en conclurons que ces magasins devraient s'empresser de se faire annoncer dans les journaux pour profiter d'une aubaine fort rare et qui, sans doute, ne reviendra pas de longtemps. L'*Abeille* ayant des souscripteurs dans toutes les parties de la ville, est un bon intermédiaire pour les marchands de nouveautés qui veulent se rappeler au souvenir des acheteurs ou appeler leur attention.

Mais ce n'est pas tout. Nous venons d'envisager uniquement la question commerciale. La rue du Canal ne sera pas jalouse d'un succès passager pour les autres quartiers, succès qui durera peu, mais qui apprendra ce que jamais nous n'avons pu faire comprendre jusqu'ici, que toute ligne de chemin de fer n'est favorable qu'à ses deux points extrêmes, le point de départ et le point d'arrivée. Rien n'est plus saillant aujourd'hui que cette vérité.

La rue qui relie réellement les deux parties de la ville, l'ancienne et la nouvelle, est bien la rue où viennent aboutir toutes les lignes de chemins de fer, la rue du Canal. Cette rue aujourd'hui vaut trois fois ce qu'elle valait à l'époque où les premiers chars à coulisses commencèrent à rouler, les uns en haut, les autres en bas, tous amenant et attendant les passagers au même endroit. Si cette ligne cessait, la partie inférieure de la ville en recevrait un coup funeste. Nous pensons que cela, malheureusement, n'a pas besoin de démonstration. Dans l'intérêt de la cité tout entière, il faut donc faire tous les efforts possibles, pour maintenir les lignes actuelles et même favoriser toutes celles qui voudraient avoir un pied à terre dans la rue du Canal, carrefour que nous regardons comme la colonne vertébrale de la Nouvelle-Orléans.

En attendant que la maladie, qui afflige la race chevaline, passe, et que les choses reprennent leur cours ordinaire, reconnaissons que les rues écartées du centre des affaires ont pris un aspect d'animation qui fait plaisir à voir. On rencontre du monde partout à présent, et les belles banquettes à pierres plates sont bonnes à quelque chose. Les dames y piétinent avec grâce, et leurs toilettes ne sont plus froissées. Cette compensation à elle seule vaut beaucoup, car nous avons gémi souvent en voyant de magnifiques parures venir s'engouffrer dans les chars de ville pour en ressortir comme des chiffons pressés dans la boutique des revendeuses. Cela était fort laid et très compromettant, en vérité, pour le goût des belles dames qui y perdaient tous leurs avantages au profit d'une chaussure à laquelle, le plus souvent, personne ne fait attention. Mais une robe bien bouffetée, une soierie bien lustrée, un châle symétriquement arrangé, tout cela se remarque et frappe les yeux du dernier comme du premier cavalier venu, et l'on en sent pris de pitié pour tous ces frais d'ajustement qui viennent faire naufrage dans l'intérieur d'un omnibus à coulisse où chaque banc doit contenir neuf passagers.

Telle est la règle, règle impitoyable, règle barbare, règle indigne de ce siècle où la civilisation se mesure à l'élégance et au raffinement des modes et des mœurs.

La moralité ou la leçon qu'on pourrait tirer de là est celle-ci : Puisqu'on est mal, très mal dans les chars de ville, puisque la toilette des dames y est sacrifiée et le sentiment des convenances parfois blessé, les compagnies ne pourraient-elles pas avoir des chars plus vastes et divisés en plusieurs compartiments, dont un serait réservé aux dames? Il nous semble que la locomotive à vapeur sans feu du Dr. Lamm faciliterait beaucoup cette réforme, qui serait d'un prix inestimable pour tout le monde.

— Ces jours derniers a paru dans l'*Événement*, sous la signature MADELEINE, un article sur M. Adolphe Belot, que celui ci trouva un peu vif. Des explications ayant été demandées, M. Louis Ulbach s'est déclaré responsable de l'article qui froissait la susceptibilité de M. Belot, et a fait insérer en tête de l'*Événement* la note suivante :

"L'auteur des lettres de MADELEINE publiées dans l'*Événement*, et dont M. Louis Ulbach n'est reconnu responsable, déclare aux Témoins de M. Adolphe Belot qu'il retire les expressions dont M. Belot se plaint, qu'il a cru rester dans le domaine littéraire, et qu'il n'a jamais songé soit à attaquer la personnalité du romancier, soit à mettre en doute son honneur."

Cet nous remet en mémoire que, le mois dernier une discussion, très courtoise d'ailleurs, a eu lieu dans l'*Événement* entre MADELEINE et l'écrivain qui même Philippe.

Philippe termina la discussion, en demandant à MADELEINE l'autorisation de déposer en signe de réconciliation un baiser sur un blanche main.

A la suite de la note de l'*Événement*, le pseudonyme derrière qui abrite son nom, bien connu dans la presse, sous le pseudonyme de PHILIPPE est qui est en même temps un des plus aimables navailleurs de Paris, demandera, en apprenant qu'il a demandé à baiser la main de M. Louis Ulbach. Probablement, il va retirer sa demande.

La Souscription

Pour la libération du territoire de l'Alsace-Lorraine.

Nous avons reproduit plusieurs extraits de nos échanges de France annonçant que presque partout les sommes recueillies pour la libération du territoire et qui n'avaient pas encore été versées au Trésor, avaient reçu une autre destination et avaient été employées à secourir les Alsaciens-Lorrains expulsés de leur pays par suite de leur option pour la nationalité française. Ce changement de destination a partout reçu l'approbation tacite ou expresse des souscripteurs et nous pensons qu'il en sera de même en Louisiane et que l'emploi fait des sommes recueillies ici sera unanimement approuvé.

Voici le compte-rendu d'une séance tenue lundi soir dans les bureaux de MM. A. Rochereau & Co. par les membres du comité pour la libération du territoire :

A une assemblée tenue le 2 décembre aux bureaux de MM. A. Rochereau & Co., le président M. Charles T. Duggan a fait rapport au comité exécutif des dispositions prises par MM. Albin Rochereau et A. Carrière à Pégard des fonds envoyés en France et dont l'application leur avait été confiée en vertu d'une résolution du dit comité en date du 31 mai dernier. Ces dispositions résultent de deux lettres, dont lecture a été donnée comme suit :

A M. FÉLIX LIGNY, à la Nile-Orléans.

Paris, 18 octobre 1872.

Cher monsieur,

Je vous demande pardon de n'avoir pas répondu depuis longtemps à vos bonnes lettres des 3 mai et 9 juillet dernier ; j'ai attendu la solution des différentes missions que notre ami, M. A. Carrière et moi avions à remplir de la part des comités patriotiques français de la Nouvelle-Orléans, 1870 et 1872 ; aujourd'hui que notre tâche est achevée, je viens vous en rendre compte.

La souscription nationale pour la libération du territoire n'ayant pu aboutir, et l'emprunt des trois milliards ayant pourvu complètement à cette libération, monsieur A. Carrière et moi pensâmes que nous devions faire à un autre emploi non moins patriotique, l'application de la somme de 110,000 francs que le comité de la Nouvelle-Orléans m'avait remise. Nous conclûmes de ne pas nous presser, persuadés que, d'un instant à l'autre, l'occasion se présenterait d'en faire un excellent usage ; nos prévisions se sont réalisées ; la formation de la "Société de Protection des Alsaciens et des Lorrains demeurés Français," malgré tous les ennuis et tous les misères qu'ils ont eu à souffrir de la part des Prussiens, nous a procuré le moyen d'en disposer.

Vous trouverez sous ce pli, savoir :

1. La circulaire de la société ; elle vous expliquera le but qu'elle poursuit avec le plus grand zèle et la plus grande énergie. Nous avons assisté hier à l'assemblée du comité et nous avons pu en juger. Le président, M. le comte d'Haussonville, nous a exprimé en termes chaleureux et patriotiques les sincères remerciements de la société et nous y avons répondu en lui donnant l'assurance que les Français de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane se feraient un bonheur comme un devoir de continuer à coopérer à l'œuvre charitable et patriotique dont il est le digne président. Nous sommes-nous trop avancés ? Je ne puis le croire.

2. Le reçu pour la somme de francs (110,550 30) compris les intérêts, reçu qui nous a été fourni par le trésorier de la société, M. F. Mannberguer, de la maison Périer Frères & Cie., banquiers, en attendant que le président nous en accuse réception.

Veuillez, je vous prie, remettre à M. E. Mirlin, le susdit reçu pour qu'il l'adjuge aux archives de la souscription, et ayez la bonté de m'en décharger.

Agréez, etc. ALBIN ROCHEREAU.

Société de Protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français.

Paris, 18 octobre 1872.

A MM. A. Rocherau et A. Carrière :

Messieurs,

La Société de Protection des Alsaciens et des Lorrains demeurés français, a chargé son président de vous transmettre par écrit l'expression de sa vive reconnaissance pour la généreuse souscription que vous avez bien voulu verser à sa caisse au nom des membres du Comité patriotique français de la Nouvelle-Orléans.

Notre Société a reçu de toutes parts les témoignages d'une sympathie qui ne saurait que lui être infiniment précieuse. Permettez-moi, cependant, de vous assurer qu'elle a éprouvé une émotion toute particulière lorsqu'elle a appris par votre bouche à quel point ceux de nos concitoyens qui résident de l'autre côté de l'Atlantique avaient ressenti à distance les malheurs de la commune patrie. Votre don magnifique et la façon gracieuse dont il nous a été offert, attestent la persévérance et la vigueur du sentiment qui a constitué de tout temps la nationalité française.

Il a été de l'honneur de notre pays dans le passé ; il demeura, malgré les présentes épreuves, sa plus sûre sauvegarde dans l'avenir.

Grâces vous soient rendues, Messieurs, non pas seulement d'être ainsi venus généreusement en aide à quelques-uns de nos compatriotes malheureux, mais surtout parce qu'en montrant de quel sentiment sont capables les enfants de la France, alors même qu'ils sont depuis longtemps séparés d'elle, vous autorisez ceux qui résident sur le sol national à espérer qu'ils la verront tôt ou tard reprendre le rang qui lui a toujours appartenu dans le monde.

Agréez, je vous prie, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Trésorier, F. MANNBERGUER.

Président de la Société de Secours pour les Alsaciens et les Lorrains demeurés Français.

Après la lecture de ces deux lettres, Mr. Dugazon a expliqué que par suite d'un second et dernier envoi de fonds, le total des sommes versées s'élève à francs 116,661.

Mr. A. Carrière, de retour d'Europe, a confirmé le dit rapport qu'il a complété par un développement des considérations sous l'empire desquelles monsieur A. Rochereau et lui-même ont agi.

Le comité a approuvé à l'unanimité leur action et a invité le président à nommer un comité de cinq membres pour procéder à l'examen des livres du trésorier actuellement clos. MM. P. Maillard, J. P. Blanc, Léon Joubert, V. Rippert et Guillemot ont été désignés pour composer ce comité.

Nous croyons devoir faire suivre le compte-rendu de cette séance du texte de la circulaire dont il est question dans la lettre de M. Rocherau. L'appel qu'elle contient est bref, mais il résume admirablement tout ce qu'on peut dire en faveur de l'œuvre entreprise par la Société.

Société de protection des Alsaciens et des Lorrains demeurés Français (Rue de Provence, No 9, à Paris.)

M

Nous venons vous exposer en peu de mots le but que nous poursuivons.

Déjà un grand nombre d'habitants des territoires séparés de la France, à la suite de la dernière guerre, ont abandonné le sol natal et ont renoncé à leur domicile d'origine pour conserver leur nationalité. A la patrie française, ils sacrifient, avec leur patrie domestique, les intérêts, les relations, les affaires dont elle était le foyer, et cette émigration si digne d'un douloureux intérêt, a été l'occasion de cruelles infortunes, dont le nombre grossit tous les jours.

S'il nous appartient plus spécialement à nous, Alsaciens et Lorraine, leurs compatriotes plus proches, d'ouvrir les premiers nos bras à ces malheureux exilés, de les accueillir, de leur offrir notre assistance et notre aide, nous avons à remplir un devoir non moins impérieux, en faisant, en leur faveur, un pressant appel au concours de tous les Français.

Aux uns, il faut des secours qui leur permettent de traverser les difficultés et les épreuves de tout établissement nouveau ; — à d'autres, une direction, des conseils, un guide dans leur carrière nouvelle ; tous trouveront quelque consolation dans les témoignages de notre cordiale sympathie.

Nous ne disons point à nos compatriotes : Quittez vos foyers ! mais à ceux qui viennent à nous spontanément, nous promettons un accueil fraternel, et nous consacrons d'atténuer, s'il se peut, le regret de ce qu'ils ont perdu.

Pour que cette œuvre soit utile et grande, il lui faut l'aide de tous, sans distinction de partis politiques ni de croyances religieuses. Et c'est notre volonté formelle de ne faire appel qu'au pur patriotisme dont tous les partis se font gloire, à l'esprit de charité que la religion nous impose à tous. L'exemple ne nous est-il pas donné par ces Dames d'Alsace d'autrefois les premières pour la libération de la patrie, noble entreprise dont le bienfait ne sera pas pour elles ?

De la part de M

La Société de protection que nous fondons est née d'une pensée que l'on peut dire unanime dans notre pays. Seule initiative se borne à solliciter des adhésions, et nous avons pleine confiance que, lorsque vous aurez jeté les yeux sur les Statuts que nous avons l'honneur de vous soumettre, vous nous accorderez votre concours.

Les Membres du Comité élus dans l'Assemblée générale des Fondateurs, le 14 avril 1872.

HAUSSONVILLE (comte d'), Membre de l'Académie française, *Président de la Société de Protection.*

EXPOSITION DE LYON.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

Le *Petit Moniteur* a reçu la dépêche suivante :

Lyon, 10 novembre, 4 h. soir.

On a craint un moment que la pluie ne vînt contrarier la cérémonie ; mais, vers midi, les nuages se sont dissipés et il a fait un clair soleil.

Affluence énorme dans le palais dès le matin.

M. le préfet a ouvert la séance dans la salle même où a lieu la cérémonie d'ouverture de l'Exposition.

Après un discours vivement applaudi, M. le préfet a annoncé les décorations suivantes :

M. Dumesgnour, sériciculteur et manufacturier de Lyon, officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Dabonneau, négociant et président de l'Exposition : Ocknet, fabricant de produits chimiques à Lyon ; Kiéber, fabricant de papiers à Rives (Isère) ; Lemoine, ébéniste ; Genaste, fabricant d'appareils de chauffage à Paris, et Pilsonnier, fabricant d'instruments agricoles, ont été nommés chevaliers, dans l'ordre de la Légion d'honneur.

M. Barodet, maire de Lyon, a prononcé un discours qu'il a terminé en annonçant que le conseil municipal a voté les sommes nécessaires pour les médailles d'or, d'argent et de bronze. Puis, M. Dabonneau, président du conseil d'administration, a fait l'historique de l'Exposition.

M. Tharel, directeur, a rendu hommage à M. Thimonier, inventeur de la première machine à coudre. Ensuite on a donné lecture des noms des exposants qui ont mérité des médailles d'or et des diplômes d'honneur.

M. Marie, délégué de M. le ministre du commerce, apprécie à nouveau, [illegible] par M. Hirtenbach, les jurés, les bonifiant ministériaux et [illegible], les présidents des tribunaux civils et du commerce, etc.

Un orchestre monstre, dirigé par M. Mangin, a joué la *Marche du Prophète*, la *Marche solennelle* d'Ambroise Thomas. Les chœurs ont chanté l'air des soldats de *Faust*.

FRANCE.

CHRONIQUE DÉPARTEMENTALE.

L'administration de Marseille, vue entre [illegible] en [illegible] [illegible].

On nous écrit de Marseille, 9 novembre :

Il se passe de jolies choses au sein du conseil municipal ! Il y pleut des giffles, et c'est la mairie, M. Guinot, qui les reçoit ! Ne croyez pas que j'exagère ou que je me livre à des plaisanteries déplacées. Voici les faits :

Hier au soir, à la séance, on allait entendre la lecture d'un rapport de M. Coquand, l'un des conseillers, sur l'entretien des squares et des jardins publics de la ville, lorsque M. Guinot commença à donner des marques visibles d'inquiétude et d'irritation.

La question des jardins publics est antipathique à M. le maire, et plusieurs fois déjà le conseil a dû l'éviter pour ne pas provoquer chez notre premier magistrat de véritables accès de fureur. Mais tout a une fin, et, hier, M. Coquand a voulu donner au Conseil connaissance d'un rapport plusieurs fois ajourné. A peine l'honorable conseiller avait il commencé sa lecture, que M. Guinot ne se contenant plus, s'est brusquement couvert et a levé la séance.

Exclamations des conseillers en général et de M. Coquand en particulier, qui veut absolument lire son rapport.

Le maire, exaspéré, va droit à M. Coquand et lui prend vivement le menton en lui adressant des paroles que je ne puis répéter.

M. Coquand, se voyant en butte à une agression brutale, allègue à notre premier magistrat municipal une maîtresse giffle des mieux conditionnées et des plus retentissantes.

Les conseillers s'interposent, les huissiers de la marine arrivent, et l'on parvient non sans peine à séparer les combattants.

— Je vous en prends, mes témoins, s'écrie M. Guinot soudlété.

— Je les attends ! répond M. Coquand.

Mais, au lieu d'envoyer des témoins, le maire est allé porter plainte au préfet, d'abord, et puis au procureur de la République. On dit que M. Coquand sera arrêté ; mais il est bon de remarquer pourtant que le maire n'a pas été frappé dans l'exercice de ses fonctions, puisqu'il avait lui-même levé la séance.

Voilà les beaux exemples de tolérance et de fraternité que nous donnent MM. les radicaux investis du mandat de gérer les intérêts de notre ville ! Sommes-nous tombés assez bas, et n'est-il pas honteux qu'une cité comme Marseille, la troisième de France, ait de pareils représentants ! Il n'y a qu'une voix ici, parmi les citoyens honnêtes, pour demander la dissolution d'une municipalité qui se rend si peu !

Et notes bien que les deux adversaires n'ont pas même l'excuse de l'âge. Ils ont depuis longtemps perdu les bénéfices de la jeunesse, car M. Guinot a soixante-douze ans, et M. Coquand soixante-huit.

Avant de se lancer dans le radicalisme, M. Coquand était professeur de géologie à notre Faculté des sciences.

Le conseil municipal a nommé récemment une commission des beaux-arts chargée de donner son avis sur tout ce qui se rattache aux expositions d'art, de littérature et de sciences. Les membres de cette commission ne sont pas précisément des aigles.

L'autre jour, l'un d'eux est allé visiter le Muséum d'histoire naturelle. Le conservateur l'a reçu avec déférence et s'est empressé de lui montrer les sujets les plus curieux.

Arrivé devant les *mammifères* empaillés, le membre de la commission, voulant montrer qu'il se connaissait en histoire naturelle, s'adresse au conservateur, et lui dit avec beaucoup d'aplomb :

—Monsieur, vous avez là une belle collection d'*ornithologie*.

Le conservateur se mordit les lèvres pour ne pas rire de cet étrange inspecteur, qui confondait les mammifères avec les oiseaux. L'anecdote est authentique, et l'on en rit en ville depuis trois jours.

La question du cosse vaïore en est toujours au même point. Les conseillers municipaux ne se sont pas encore rendus raisons du préfet et ils émettent entre autres prétentions celle de taxer les leçons particulières des professeurs et de leur imposer un tarif de 3 francs le cachet. Inutile de dire que les maîtres actuels ont l'intention de se retirer plutôt que de subir de pareilles exigences.

On n'a pas encore retrouvé la dame grecque qui a si mystérieusement disparu la semaine dernière.

UNE ÉPIMATOUDÉMIE—Plusieurs quartiers de la ville de Lille, dit l'*Echo du Nord*, sont actuellement dans la consternation ; une effroyable épidémie s'est abattue depuis quelque temps sur notre cité, et chaque jour voit s'accroître le nombre de ses victimes.

Les efforts de la science sont restés impuissants à contrebattre les progrès du mal, et il nous est impossible, au risque de répandre la terreur dans tous les foyers, de ne pas jeter un cri d'alarme en présence des ravages qu'il a déjà fait.

Il est bon cependant de ne point confondre : la contagion que nous signalons ne s'attaque qu'aux félins. Mais hélas ! trois fois hélas ! presque tous les chats en sont frappés.

Le nombre des malades qui ont succombé à cette atteinte est énorme, et, dans quelques rues, on n'entend plus si le concert des lamentations des ménagères qui, pareilles à la mère Michel, ont perdu leur chat, et crient par la fenêtre à qui le leur rendra.

Un de nos amis, presque inconsolable de la perte de deux raminagrobis, dont il avait fait l'éducation avec une tendresse paternelle, nous a fait la description des symptômes de ce mal terrible.

Les charmants animaux avaient été d'abord pris d'une vague mélancolie, ils avaient renoncé à leurs courses nocturnes sur les gouttières, et ne faisaient plus ronron quand on mais caressait leur fourrure. Leur mélancolie devenait de jour en jour plus sombre ; bientôt, ils furent pris d'une fièvre folle, ils refusèrent à son commandement de faire l'exercice, qu'ils exécutaient avec une précision à faire envie à Dumesnil lui-même, et hérissant de griffes traîtresses leurs pattes de velours.

Enfin, oubliant dans leur délire leur horreur proverbiale pour l'eau, ils exposaient sans crainte à la pluie et semblaient heureux quand ils pouvaient se placer sous le jet de la pompe.

Leur dernière heure avait sonné, et dans un spasme ils passèrent de vie à trépas.

Bien des foyers ont été déjà privés ainsi de leurs hôtes familiers ; le mal est, dit-on, sans remède, et nous ne racontons cette histoire que pour éviter aux ménagères une surprise trop cruelle, et la contagion fait trépasser les matous chers à Perrault.

GRAND DÉPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
CHEZ MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encaisseurs des rues Bienville et Vieille-Levée.
LAURENT LACASSAGNE,
22 oct—4 m Agent.

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 28 Carondelet street, back office.
State and City Taxes paid at a liberal discount.
14 juin—1an

MAISON ETABLIE EN 1840.
J. B. HUBBARD,
Marchand de meubles, en coin des rues Marguerite et Perdido.
SPÉCIALITÉ de meubles de salon, salle à manger, et chambres à coucher. Assortiment complet de toute espèce de meubles ordinaires et de luxe, prix réduits et marchés. 2août—anlmay

Chaudières à Sucre du Tennessee,
Mises en octobre 1872 de Sénéchet,
APPARTENANT A MM. WOODS, VERTMAN & CO., sont en vente chez MM. [illegible] & CO., 12 RUE DES CHARTRES, NOUVELLE-ORLÉANS.
R. E. LAVIGNE, Agent.
24 oct 1872—1an

E. H. REYNES & BRO.
Varietates Alley—Entrée Rue Royale, Bâtiments Rue Conti.
Entre Cigarettes et Cognac.
CHANGE sur Paris et Londres.
Change à vue sur New York, aux Plantations, Lettres de Crédit, Mandats et Lettres de Change sur New York et San Francisco. 1e fév. 1an
Chèque sur Chicago et Chicago sur Rotterdam.

D'AUTRES bâtiments quant prêt le nom de ce qui se fait à ROMARE en trouve pour le [illegible] CHAUDIÈRE [illegible] de 10 et de vente chez [illegible] 5 nov—3m
PEYTON BERNARD.
No 16, rue Bienville.

J. SAGET
A l'Avenue d'Orléans, à la [illegible] de la Nouvelle-Orléans, [illegible] qui vendra en gros et en détail. Bière [illegible] Ale, Porter, Cidre, Vin de Champagne, Cognac, Whisky, Gin, Rhum, Vin de Bordeaux, Vin de Bourgogne, Vin de Rhin, Vin de Malaga, Vin de Madère, Vin de Xérès, Vin de Malvoisie, Vin de Tokay, Vin de Sauterne, Vin de Chablis, Vin de Moselle, Vin de Lisbonne, Vin de Sicile, Vin de Malaga, Vin de Madère, Vin de Xérès, Vin de Malvoisie, Vin de Tokay, Vin de Sauterne, Vin de Chablis, Vin de Moselle, Vin de Lisbonne, Vin de Sicile. Le magasin de M. SAGET est situé vis-à-vis le Marché de l'Avenue d'Orléans. 1août—1an

SPECTACLES, &c.

Théâtre de l'Opéra.

L. PLACIDE DARONDE.....Directeur
Jeudi, 5 Décembre 1872,
LES OUVRIERS DE CARLIBLAC, opérette, 1 acte.
Les portes seront ouvertes à 8½, heures. On commencera à 7 heures.
Samedi, V—MATINÉE à midi précis.
4déc—2

Théâtre des Variétés.

Seul locataire.....Lawrence Barrett
Magnifique mise en scène. MAYNOID.
Mardi, 3 décembre, et tous les soirs, les deux dernières représentations de FORBIDDEN FRUIT. Jeudi, Vendredi, Samedi à 8 soir et Samedi matin à 11 heures—ONLY A JEW, drame nouveau—Lundi, 9 décembre, FYGEL LIO ET GALATHÉE.
4déc—7 Directeur, LORAIN ROGERS.

Théâtre St-Charles.

Propriétaire.....Jules DE BAR.
Dernière semaine de l'engagement du grand comédien, P. S. CRAMPRAU.
Mercredi, 4 décembre,
THE TICKET OF LEAVE MAN.
M. CRAMPRAU jouera le rôle de Hawkshaw le 17—Vendredi, bénéfice de M. CRAMPRAU. Samedi, Matinée, Dimanche, trente trente.
Loges de Mme CAYRE.
Les Bal, avenue d'Hautelive. — Les portes s'ouvrent à sept heures, le concert en quart et l'ouverture commence à huit heures et demie.
Mme

Académie de Musique.

Lundi, 2 décembre 1872.
Grande représentation, à la Nouvelle-Orléans, du drame tout expressément composé pour M.
FRANK MAYO
par les M. Frank Murdock, et intitulé :
DAVY CROCKETT.
Ce Mayo vous aura vicier, mais ne chaud.
La pièce et le jeu de cet, parfait, ajoutent encore une nouvelle corde à la lyre du célèbre comédien et offrent un ensemble de MM. R. Ellet et T. V. Wheldon.
Vendredi, Bénéfice (l'adieu de M. Frank Mayo.
Samedi, à midi.—Dernière représentation de M. Mayo : Davy Crockett.
Lundi, 9 décembre.—Grande troupe de pantomime de Mme Bartholomew, de New-York.
1 déc—2

LYCEUM HALL.

Grand concert vocal et instrumental
Mercredi, 11 Décembre 1872.
GUSTAVE D'AQUIN, élève de L. CARRIERE.
Dans lequel se feront entendre des Amateurs
Et des artistes remarquables.
Le concert commencera à 8 heures du soir.
Prix du Billet.....$1.
4 déc—1f

PATTI. MARIO.
LES CONCERTS STRAKOSH.—Dans la semaine qui commence le 16 décembre, Mlle Patricia Patti, reine des salles de concert, Mlle Ca' Cary, contralto favorite, Mlle T. Carreno, pianiste distinguée, Sig. Rosabara, la basse-chantante, Sig. Campiglio, violoniste de talent, et Sig. G. Maria, violoncelliste. Le Sig. Sturno tiendra le piano. Les billets se vendent au magasin de musique de Grunewald. 30 nov—2f

Café Bismarck,
Au No 42 de la Rue Royale,
—Tous les soirs—
GRANDS CONCERTS TYROLIENS,
Par le Troupe Impériale et Royale, sous le direction du Professeur Seppel' GÖCHWANDNER.
Entrée gratuite. Voir les petites affiches. Les Concerts commencent à sept heures. 1er déc—1f

LE SIXIÈME ANNIVERSAIRE
— DE —
L'ASSOCIATION
De Bienfaisance Mutuelle du
PELICAN
SERA CÉLÉBRÉ PAR UN
Grand Bal Paré et Masqué,
Le Samedi, 7 Décembre 1872,
— Dans la nouvelle —
SALLE DE LA PARFAITE-UNION,
— Située —
RUE DES REMPARTS,
Entre les rues St-Philippe et Dauphine.

DIRECTEURS :

A. L. Tissot,	Delphin Bienvenu,	F. Bouchah,
Elie Lambert,	Aug. Jaffin,	J. Bachet,
Julien Michel,	E. Barjac,	F. Chapponet,
John H. Tyrrel,	H. Dreyfus,	Jean A. Sotas,
Léon Nelson,	E. Dalery,	A. Bouillion,
F. Marquez,	N. Lemaire,	J. Malet,
J. B. Dicero,	L. Carrière,	L. Dégoles,
A. Cantillon,	W. Lanzetta,	R. Jouve-Villa,
J. T. Deagrain,	L. Conroy,	A. Bouillion,
J. F. Foulon,	T. Mouillier,	J. Malet,
G. Blumenstein,	J. Gaillard,	L. Dégoles,
T. Lavit,	L. Villemain,	R. Jouve-Villa,
E. Marquesse	Jos. Rabe,	M. F. Dureau,
J. Troncher,	R. Cuirez y Deya,	J. Fouch,
J. Ayala,	J. J. Rayl,	J. O. Fouch,
Jos. U' Augustin,	F. Rabe,	H. Ortiz,
A. Sauvage,	J. Brieskam,	Cha. Lanz,
H. Bienvenu,	H. Dubon,	I. Lemongardi
F. E. Ducros,	Cha. Merrillhind,	A. Lemain,
J. Bertrand,	A. Bertrand,	J. F. Pinsode,
T. Welsh,	T. B. Conroy,	G. Gaillard,
H. Delagrange,	T. Vignaud,	Jos. Dutier,
J. Gaudin,	J. Gaudin,	E. Lecleire,
B. Parody,	J. A. Guinard,	Jules Cailla,
F. Schumacher,	F. E. Trouchard,	L. H. Dupuy,
Cha. Gagel,	A. Alciator,	H. Sander,
F. Y. Dupuy,	J. Mencier,	A. Bonnet,
L. E. Sassier,	J. Lachapell,	Jean Dupuy,

On peut se procurer des invitations de dames en s'adressant à l'un des Directeurs ou à MM. A. Lanzetta, Delphin Bienvenu, Aug. Jaffin, pharmacien, coin Dauphine et Vivaux ; John J. Bayle, Jean D. Pulis, rue du Canal, No 1, J. J. Ayala, No 170 rue du Canal ; V. Vignaud, coin Dauphine et Derbigny ; F. Schumacher, coin Esplanade et Bayou St. John ; Cha. Merrillhind, coin Bienvenue et Tchoupitoulas ; Lanzetta, Bayou St. Jean, coin Bienvenue et Bienville ; J. Lachapell, coin Lambert, 144 Dauphine.

La société se réunit tous les dimanches à 11 heures A. M. dans sa salle, rue St-Louis No 14.

Le Mercredi et le Vendredi à 7 hs. chez Delphin Bienvenu, Dauphine, coin Bienvenue, et Tchoupitoulas, pour délivrer les invitations de Dames.

Amener Dame ne sera admise sans une carte personnelle

Prix du Billet.....$2 00
14 nov—au 7 déc

MADAME ALABAU,
91 CONTI CONTI 91
Champion Costume Store of America,
VIENT de recevoir 1000 Costumes et Domino brodés en velours pour Messieurs et mesdames, Ducs, Princes, Princesses, Duchesses, Comtes, Comtesses, Marquis, Pages, Barons, Baronnes, Reines, Princes, etc.
25 Armures, Coqs, Moulins, Démons, Mages Ours, le Grand Lucifer avec ses suites, Vieux Chinois, Vieux Chinoises, Vieux Chinoises, Vieux Chinoises